

Ref : CA2025/36

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 JUIN 2025

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU RÈGLEMENT DE CONCOURS PHOTO « NATURE SANS FRONTIÈRE » 2025

➡ Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, réuni en sa séance du 20 juin 2025 sous la présidence de Monsieur Alexandre PÉRAUD,

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-2, L.712-3,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

Le quorum étant atteint,

➤ *Après en avoir délibéré,*

➡ **DÉCIDE :**

Article 1 :

Le conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne (UBM) approuve le règlement de concours photo « Nature sans frontière », tel figurant en annexe à la présente délibération.

Article 2 :

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Recteur d'académie de Bordeaux, Chancelier des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes réglementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 20/06/2025.

Membres présents	22
Membres représentés	13
Abstention (s)	0
Votants	35
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	35
Pour	35
Contre	0

Le Président,



Alexandre PÉRAUD

UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

PRÉSIDENCE

Publié le : 27 JUIN 2025

Transmis à M. le Recteur de l'Académie de Bordeaux :

27 JUIN 2025